

les libérer le plus tôt possible et avant que la démobilisation générale ne commence afin qu'ils soient disponibles pour répondre à la demande occasionnée par les membres licenciés des forces armées qui se présenteront aux institutions d'enseignement pour poursuivre leur formation. Autant que possible, et nous insistons sur ce point, des arrangements devraient être conclus pour que ces anciens combattants, hommes et femmes reçoivent l'enseignement dans des immeubles et dans des classes consacrés entièrement à l'éducation des adultes.

Il se trouve sans doute actuellement dans les forces armées un grand nombre d'hommes et de femmes qui feraient d'excellents professeurs s'ils recevaient la formation professionnelle requise et nous aimerions à ce que la profession en absorbe autant que possible. Le choix de ceux qui désirent devenir professeurs devra être fait avec grand soin, nous nous permettons d'insister, et on devra s'efforcer de leur fournir la meilleure formation professionnelle possible. Il faudra veiller soigneusement à ce que le nombre de ceux ainsi choisis et formés soit suffisamment élevé pour qu'il n'y ait pas de danger de chômage et une répétition de l'état chaotique qui a déjà existé au sein de la profession. Nous suggérons, toutefois, qu'aussi longtemps que le statut de l'enseignement n'aura pas été porté au niveau recommandé dans notre rapport, il serait peu sage de diriger vers la carrière de l'enseignement, d'ambitieux et de brillants jeunes garçons et jeunes filles.

Nous osons espérer que vous trouverez que les suggestions formulées dans notre rapport et visant le rétablissement éducatif d'après-guerre des adultes ont une certaine valeur et nous tenons à faire remarquer que cet enseignement devrait viser à la formation de citoyens pour la vie démocratique ainsi qu'à l'ajustement professionnel dans le sens étroit. En conséquence, nous croyons que

- (a) les cours du soir et les autres cours spéciaux donnés aux institutions secondaires devraient comprendre l'étude des arts libéraux et autres qui se rapportent à la direction et à la responsabilité de collectivité.
- (b) Le champ d'action de l'université doit être grandement élargi. Une des principales fonctions de l'université est de mettre l'université à la portée des gens. Les organisateurs attachés aux services d'extension feraient bien de visiter les centres ruraux en vue d'établir des groupes d'études et d'aider ces derniers à s'organiser sur des bases solides. Le ministère de l'instruction publique devrait coopérer en demandant à ses inspecteurs et à ses professeurs d'appuyer le mouvement de l'éducation des adultes en encourageant les commissions scolaires à mettre leurs aménagements à leur disposition et à fournir l'assistance financière convenable lorsque c'est nécessaire.
- (c) L'un des critères servant au choix des professeurs est l'habilité à diriger la collectivité et, par conséquent, on devrait donner immédiatement des cours sur ce sujet dans les classes de formation à l'enseignement.
- (d) Les cours d'arts libéraux dans les universités, en temps de guerre, devraient être maintenus à tout prix. Nous sommes fortement opposés aux cours d'arts libéraux restreints donnés actuellement dans les universités.

Le gouvernement fédéral devrait assumer la responsabilité de toute mesure d'urgence comportant l'expansion du système d'enseignement et en payer le coût à même son revenu consolidé.

Il est bien évident que la société d'après-guerre attachera une plus grande importance à l'enseignement technique et professionnel, et dans ce domaine, le gouvernement fédéral devrait aller aussi loin que possible pour répondre aux besoins. On aura besoin de nouveaux immeubles et de nouveaux aménagements à travers le pays. Dans les centres ruraux, des écoles d'agriculture, situées à des endroits stratégiques, semblent désirables. Nous avons en vue des écoles donnant un enseignement spécifique en matière d'agriculture scientifique et de